



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°12-2019-102

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2019

# Sommaire

## Préfecture Aveyron

12-2019-09-30-008 - Arrêté relatif aux opérations de domanialité de l'A 75 - Commune de Millau (3 pages)	Page 3
12-2019-09-30-011 - Arrêté relatif aux opérations de domanialité de l'A 75 - Commune de Verrières - Plans de domanialité annexés (10 pages)	Page 7
12-2019-09-30-009 - Arrêté relatif aux opérations de domanialité de l'A75 - Commune de Millau - plans de domanialité annexés (14 pages)	Page 18
12-2019-09-30-010 - Arrêté relatif aux opérations de domanialité de l'A75 - Commune de Verrières (3 pages)	Page 33
12-2019-10-01-006 - Interdiction de port et de transport, sans motif légitime, d'objets pouvant constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal (2 pages)	Page 37

Préfecture Aveyron

12-2019-09-30-008

Arrêté relatif aux opérations de domanialité de l'A 75 -  
Commune de Millau

PRÉFET DE L'AVEYRON

Direction Régionale de  
l'Environnement, de  
l'Aménagement et du  
Logement de la région  
Occitanie

Direction Transports  
Département MORN  
Division Ouest

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° : DREAL-A75 2019-003

relatif aux opérations de domanialité de l'A75 dans le département de l'Aveyron

Suite à la réalisation des travaux de construction de la section autoroutière A75 « La Méridienne » (du PR 180+5 au PR 253+170) de Campagnac à la Couvertorade, portant délimitation du domaine public sur la commune de Millau.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'honneur*

- VU le code du domaine de l'État ;
- VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU le code de la voirie routière ;
- VU le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;
- VU le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- VU l'instruction technique relative aux modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau routier national du 29 avril 2014 et tous les textes qui la modifient ;
- VU le décret du 08 décembre 2017 portant nomination de Madame Catherine Sarlandie de la Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;
- VU Le décret 29 janvier 2016 approuvant le deuxième avenant à la convention de cession passée entre l'Etat et la compagnie EIFFAGE du Viaduc Millau ;
- VU l'arrêté du 01 janvier 2016 de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité nommant Monsieur Didier Kruger, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Millau du 21 novembre 2013 ;
- VU la délibération du conseil départemental de l'Aveyron du 09 décembre 2016 ;
- VU l'arrêté préfectoral numéro : DREAL-A75 2017-010 du 10 février 2017.

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron,

.../...

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement région Occitanie  
1 rue de la Cité administrative – CS 80002 – 31074 TOULOUSE CEDEX 9  
Tél : 05-61-58-50-00

## ARRÊTE

ARTICLE 1 : La délimitation des emprises du domaine public de l'Autoroute 75, commune de Millau est approuvée, telle qu'elle est définie par la couleur **saumon** figurée aux quatorze plans de domanialité annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les terrains situés en dehors de l'emprise de cette autoroute, telle qu'approuvée à l'article 1 sont répartis comme suit :

1. les terrains déclassés du domaine public routier national transférés dans le domaine public routier communal sont figurés en **jaune** sur les plans de domanialité ci-annexés ;
2. les terrains déclassés du domaine public routier national transférés dans le domaine public routier départemental sont figurés en **orange** sur les plans de domanialité ci-annexés ;
3. les terrains déclassés du domaine public routier national, reclassés dans le domaine privé de l'État et remis au service de France domaine pour être aliénés sont figurés **en vert** sur les plans de domanialité ci-annexés.

ARTICLE 3 : Les terrains reconnus inutiles à l'exploitation du domaine public autoroutier non concédé, déclassés et transférés dans le domaine privé de l'État (figurant en vert sur les plans de domanialité ci-annexés) pour être aliénés sont les suivants :

commune de Millau :

- YA 17, 18, 19 ;
- ZW 12, 13, 15, 16, 26, 28, 29, 30, 31 ;
- ZV 53, 120, 122, 123, 125, 126, 127, 128, 129 ;
- ZS 19, 20, 21 ;
- ZR 8, 9, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 40, 41 ;
- ZM 15, 16 ;
- ZN 51, 52, 53, 54, 55, 56 ;
- ZH 59, 60 ;
- ZC 1(cession *CD 12 en cours*).

ARTICLE 4 : Le transfert de propriété du domaine public routier de l'État aux collectivités telles qu'identifiées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, prend effet à la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE : Le précédent arrêté préfectoral numéro : *DREAL-A75 2017-010 du 10 février 2017*, publié au recueil des actes administratifs le 21 février 2017 sous le numéro : *12-2017-030 est abrogé*.

ARTICLE 6 :

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie,
- Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes du Massif-Central,
- Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes du Sud-ouest,
- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aveyron,

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aveyron,
- Monsieur le Maire de la commune de Millau,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté auquel sont annexés quatorze plans de domanialité et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 30 septembre 2019

Pour la préfète, par délégation,  
la secrétaire générale

Michèle LUGRAND

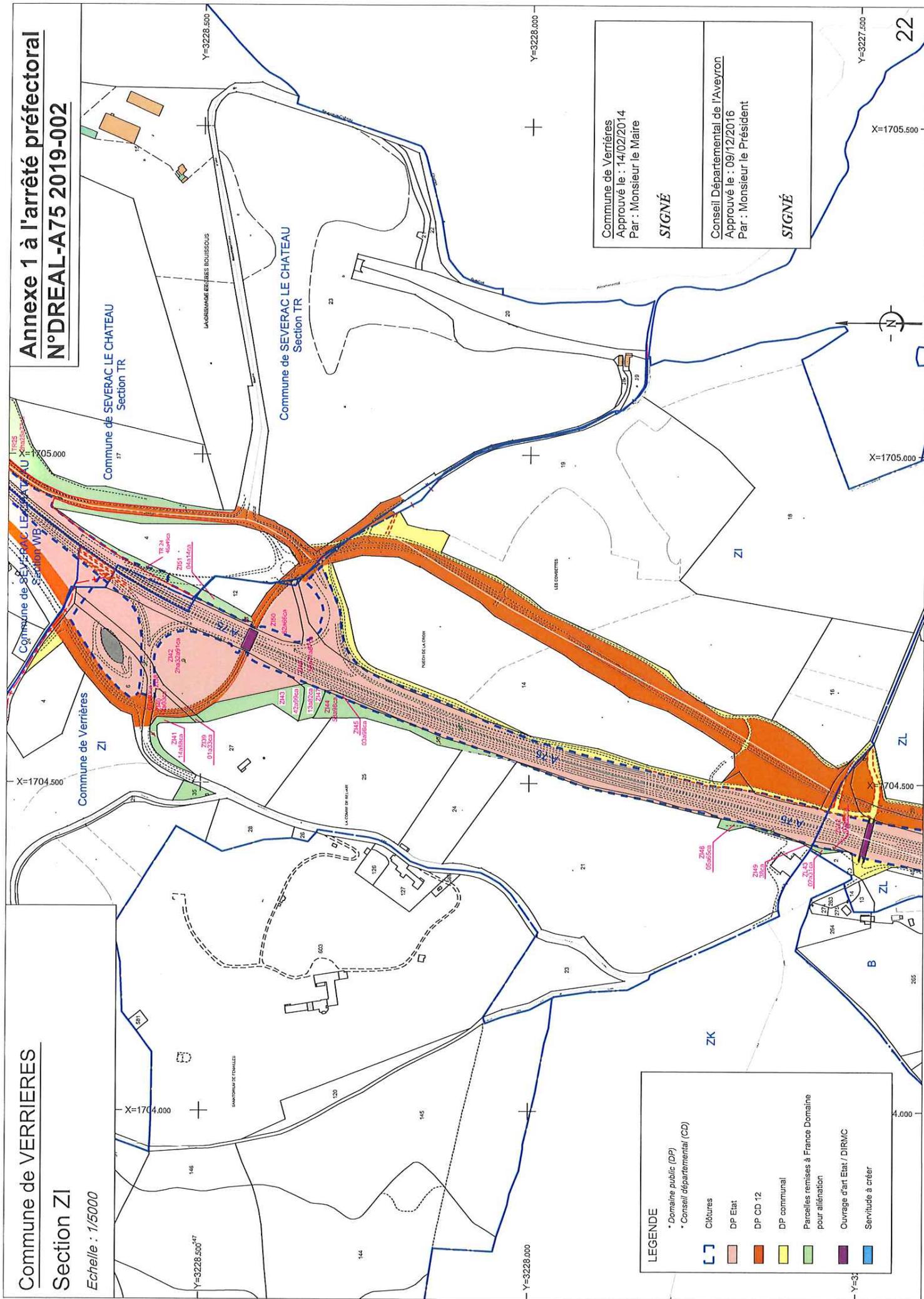
Préfecture Aveyron

12-2019-09-30-011

Arrêté relatif aux opérations de domanialité de l'A 75 -  
Commune de Verrières - Plans de domanialité annexés

Commune de VERRIERES  
Section ZI  
Echelle : 1/5000

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral  
N°DREAL-A75 2019-002



**LEGENDE**

	* Domaine public (DP)
	* Conseil départemental (CD)
	Clôtures
	DP Etat
	DP CD 12
	DP communal
	Parcelles remises à France Domaine pour aliénation
	Ouvrage d'art Etat / DIRMC
	Servitude à créer

Commune de Verrières  
Approuvé le : 14/02/2014  
Par : Monsieur le Maire  
**SIGNÉ**

Conseil Départemental de l'Aveyron  
Approuvé le : 09/12/2016  
Par : Monsieur le Président  
**SIGNÉ**

Commune de VERRIERES  
Section ZL  
Echelle : 1/5000

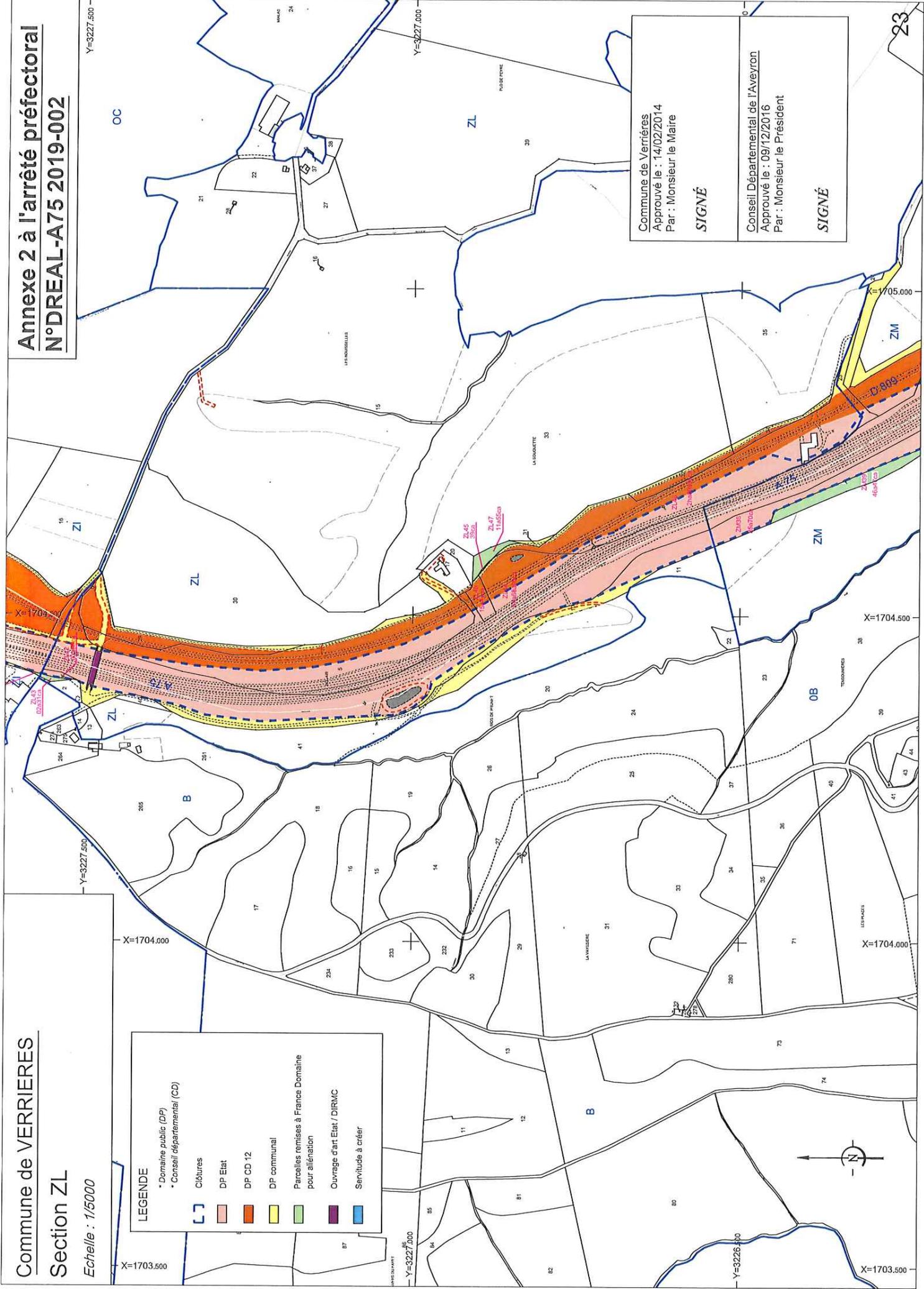
Annexe 2 à l'arrêté préfectoral  
N°DREAL-A75 2019-002

**LEGENDE**

- \* Domaine public (DP)
- \* Conseil départemental (CD)
- Cloîtres
- DP Etat
- DP CD 12
- DP communal
- Parcelles remises à France Domaine pour alléation
- Ouvrage d'art Etat / DIRMC
- Servitude à créer

Commune de Verrières  
Approuvé le : 14/02/2014  
Par : Monsieur le Maire  
**SIGNÉ**

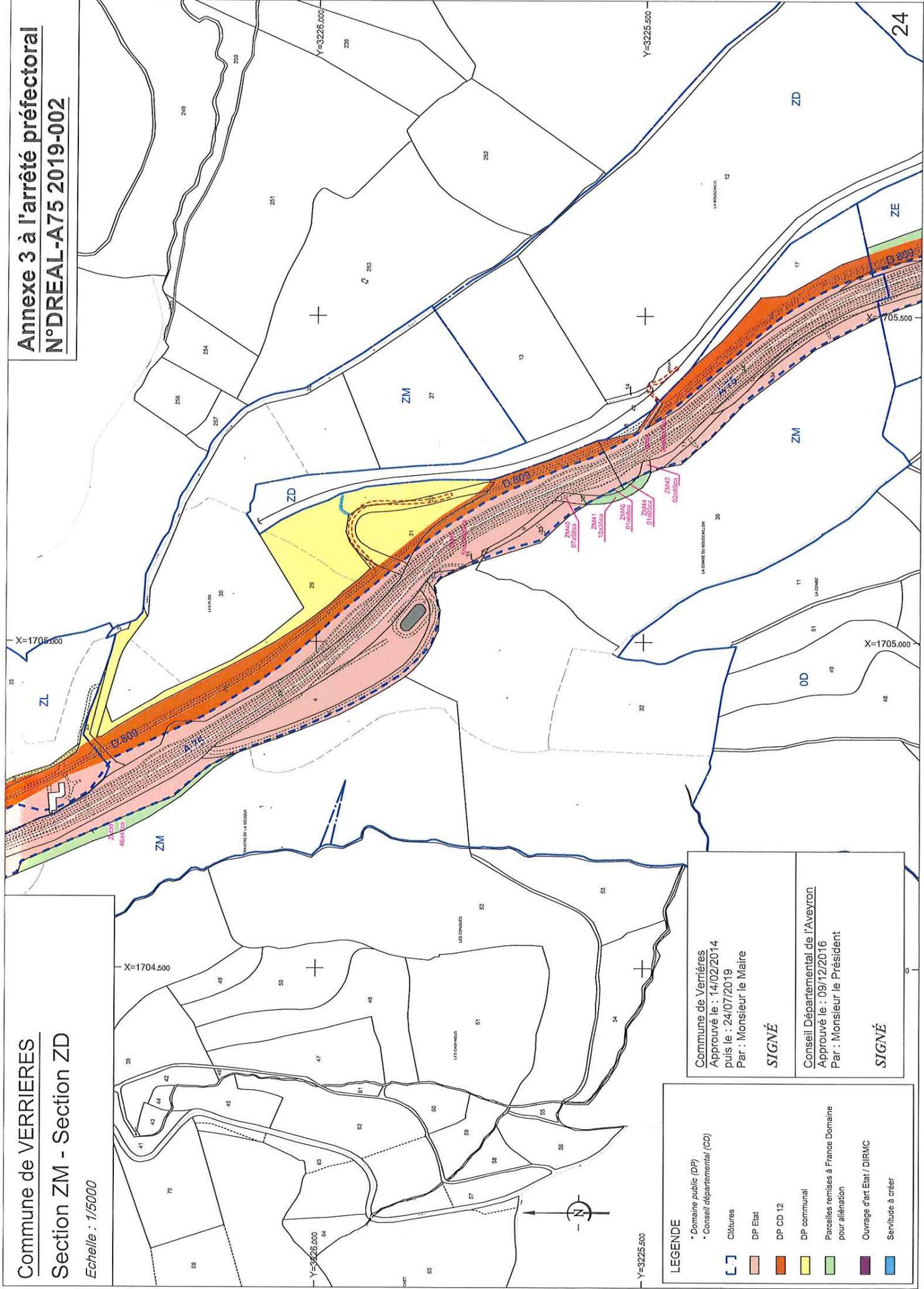
Conseil Départemental de l'Aveyron  
Approuvé le : 09/12/2016  
Par : Monsieur le Président  
**SIGNÉ**



**Annexe 3 à l'arrêté préfectoral  
N°DREAL-A75 2019-002**

**Commune de VERRIERES  
Section ZM - Section ZD**

Echelle : 1/5000



**LEGENDE**

- \* Domaine public (DP)
- \* Conseil départemental (CD)
- Clitures
- DP Etat
- DP CD 12
- DP communal
- Parcelles remises à France Domaine pour allévation
- Ouvrage d'art Etat / DIRMC
- Servitude à créer

Commune de Verrières  
Approuvé le : 14/02/2014  
puis le : 24/07/2019  
Par : Monsieur le Maire  
**SIGNÉ**

Conseil Départemental de l'Aveyron  
Approuvé le : 09/12/2016  
Par : Monsieur le Président  
**SIGNÉ**

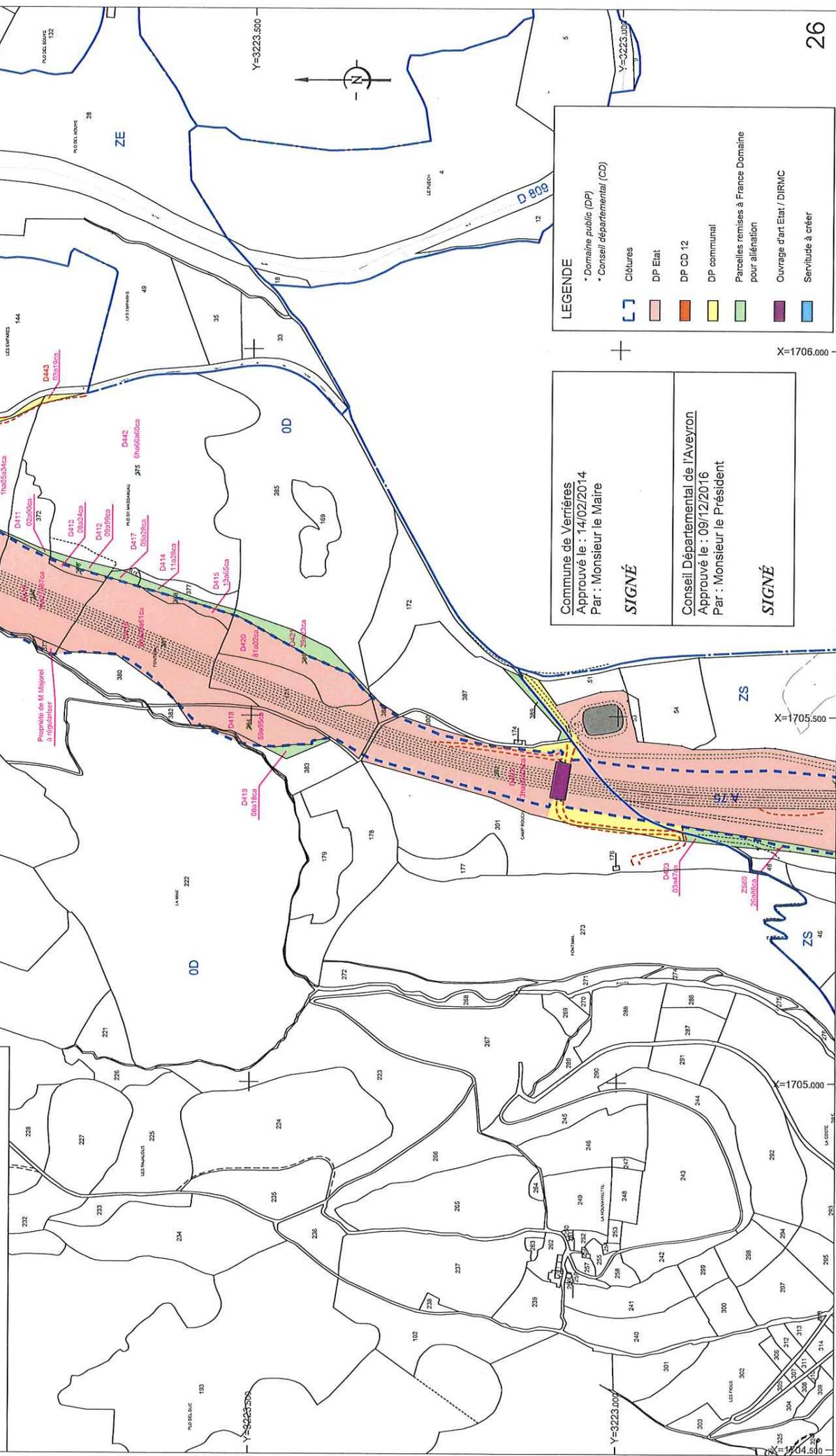


Commune de VERRIERES

Section OD

Echelle : 1/5000

**Annexe 5 à l'arrêté préfectoral  
N°DREAL-A75 2019-002**



**LEGENDE**

- \* Domaine public (DP)
- \* Conseil départemental (CD)

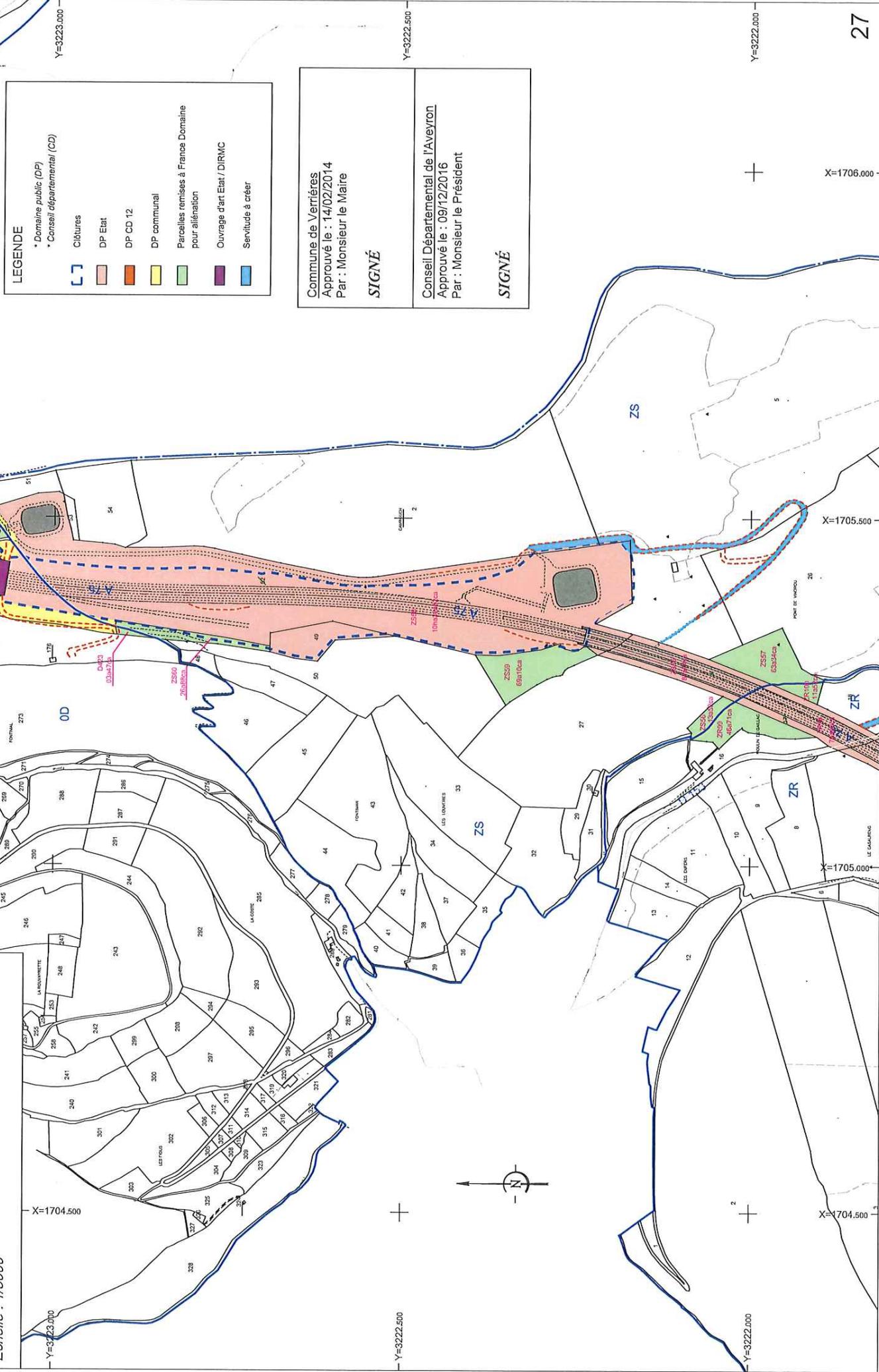
	Closures
	DP Etat
	DP CD 12
	DP communal
	Parcelles remises à France Domaine pour aliénation
	Ouvrage d'art Etat / DIRMC
	Servitude à créer

Commune de Verrières  
Approuvé le : 14/02/2014  
Par : Monsieur le Maire  
**SIGNÉ**

Conseil Départemental de l'Aveyron  
Approuvé le : 09/12/2016  
Par : Monsieur le Président  
**SIGNÉ**

Commune de VERRIÈRES  
Section ZS  
Echelle : 1/5000

Annexe 6 à l'arrêté préfectoral  
N°DREAL-A75 2019-002



Commune de VERRIERES  
Section ZR  
Echelle : 1/5000

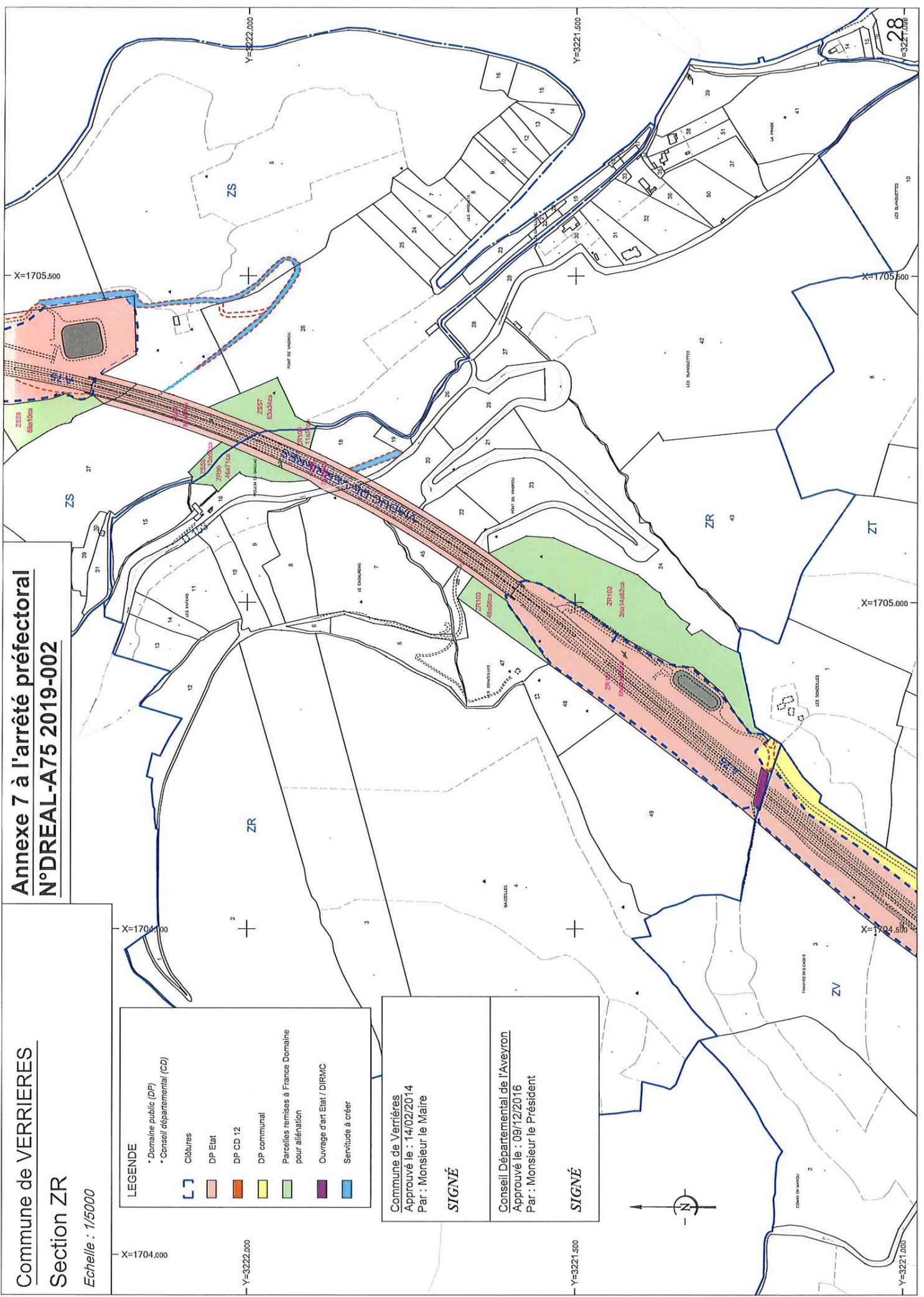
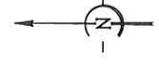
Annexe 7 à l'arrêté préfectoral  
N° DREAL-A75 2019-002

**LEGENDE**

	* Domaine public (DP)
	* Conseil départemental (CD)
	Cloîtures
	DP Etat
	DP CD 12
	DP communal
	Parcelles remises à France Domaine pour aliénation
	Ouvrage d'art Etat / DIRMC
	Servitudes à créer

Commune de Verrières  
Approuvé le : 14/02/2014  
Par : Monsieur le Maire  
**SIGNÉ**

Conseil Départemental de l'Aveyron  
Approuvé le : 09/12/2016  
Par : Monsieur le Président  
**SIGNÉ**



Commune de VERRIERES  
Section ZV - Section ZT

Echelle : 1/5000

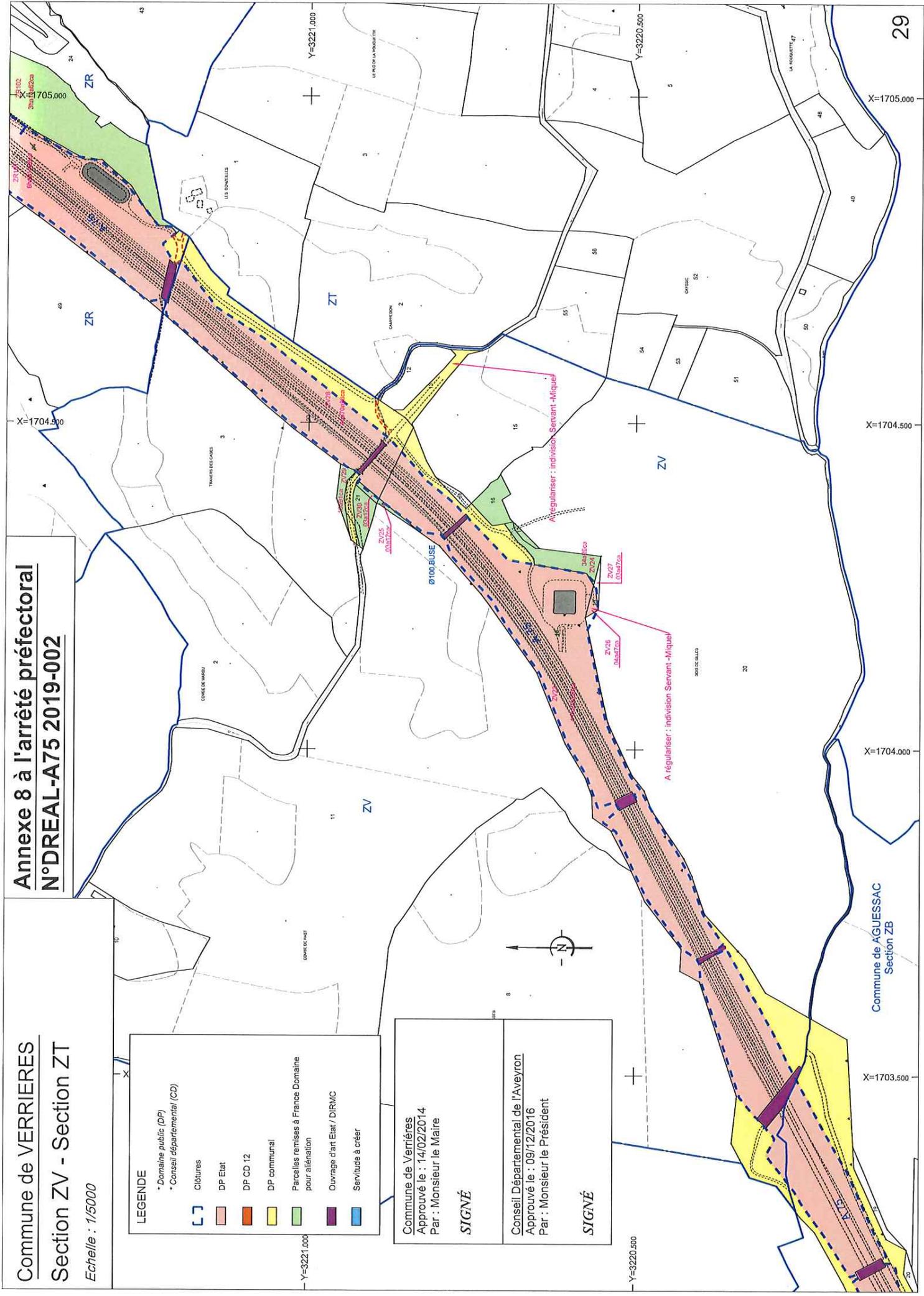
Annexe 8 à l'arrêté préfectoral  
N°DREAL-A75 2019-002

**LEGENDE**

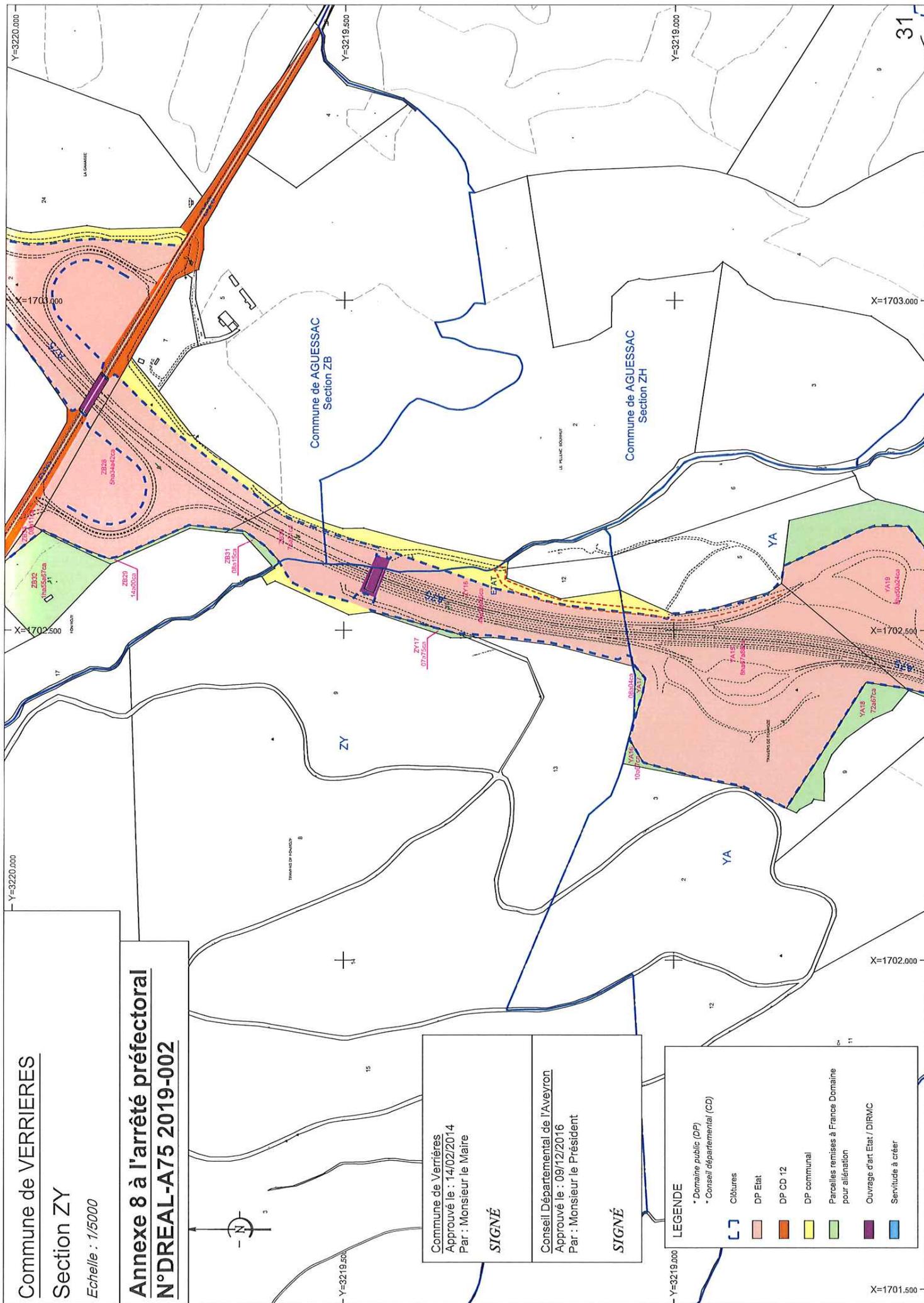
- \* Domaine public (DP)
- \* Conseil départemental (CD)
- Closures
- DP Etat
- DP CD 12
- DP communal
- Parcelles remises à France Domaine pour aliénation
- Ouvrage d'art Etat / DIRMC
- Servitude à créer

Commune de Verrières  
Approuvé le : 14/02/2014  
Par : Monsieur le Maire  
**SIGNÉ**

Conseil Départemental de l'Aveyron  
Approuvé le : 09/12/2016  
Par : Monsieur le Président  
**SIGNÉ**



Commune de AGUESSAC  
Section ZB



Commune de VERRIERES  
Section ZY  
Echelle : 1/5000

**Annexe 8 à l'arrêté préfectoral  
N°DREAL-A75 2019-002**

Commune de Verrières  
Approuvé le : 14/02/2014  
Par : Monsieur le Maire  
**SIGNÉ**

Conseil Départemental de l'Aveyron  
Approuvé le : 09/12/2016  
Par : Monsieur le Président  
**SIGNÉ**

**LEGENDE**

- \* Domaine public (DP)
- \* Conseil départemental (CD)
- Closures
- DP Etat
- DP CD 12
- DP communal
- Parcelles remises à France Domaine pour allélation
- Ouvrage d'art Etat / DIRMC
- Servitude à créer

Commune de VERRIERES  
Section YA

Echelle : 1/5000

**Annexe 8 à l'arrêté préfectoral  
N°DREAL-A75 2019-002**

Commune de Verrières  
Approuvé le : 14/02/2014  
Par : Monsieur le Maire

**SIGNÉ**

Conseil Départemental de l'Aveyron  
Approuvé le : 09/12/2016  
Par : Monsieur le Président

**SIGNÉ**

**LEGENDE**

\* Domaine public (DP)  
\* Conseil départemental (CD)

Closures

DP Etat

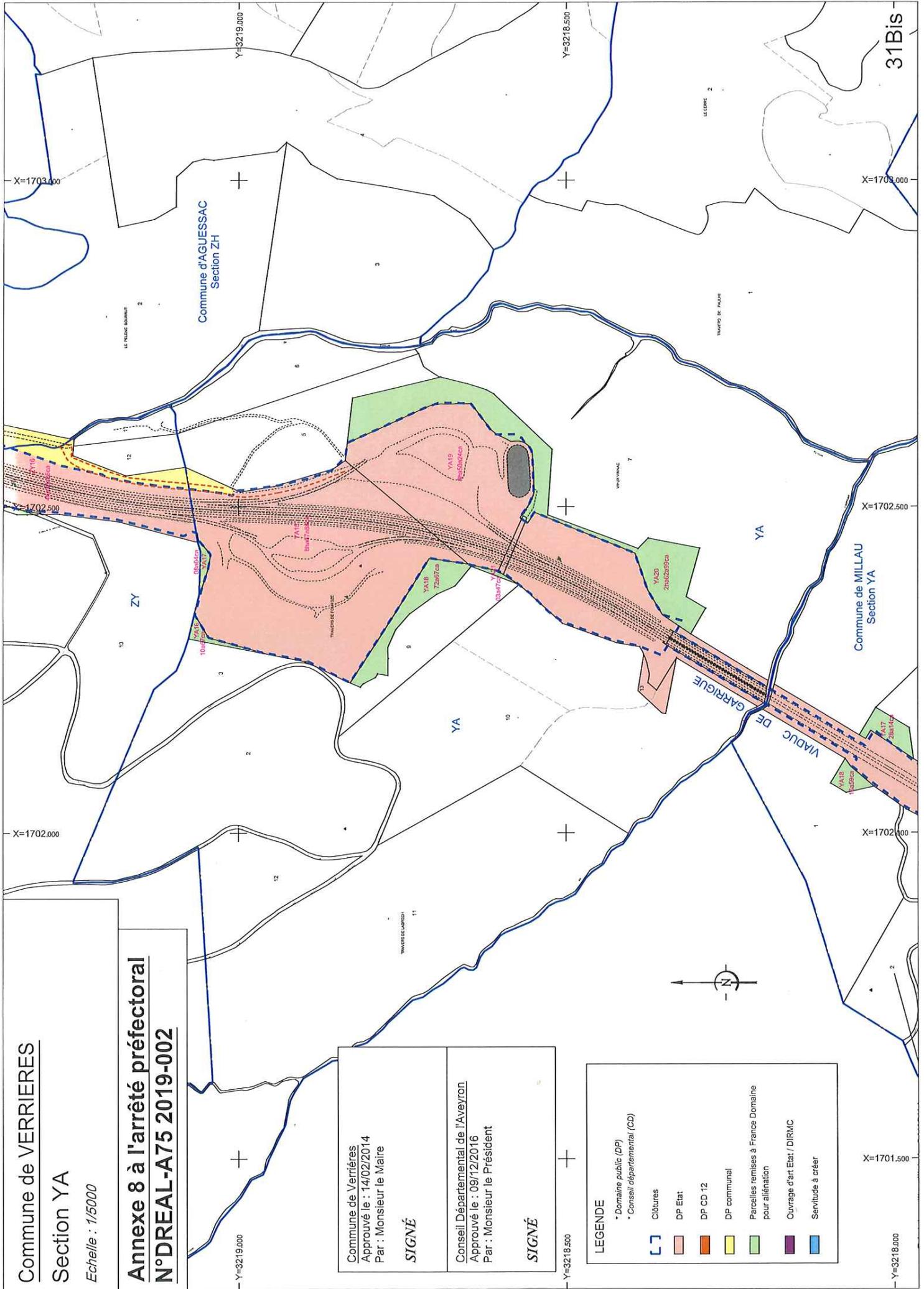
DP CD 12

DP communal

Parcelles remises à France Domaine  
pour aliéner

Ouvrage d'art Etat / DIRMC

Servitude à créer



Préfecture Aveyron

12-2019-09-30-009

Arrêté relatif aux opérations de domanialité de l'A75 -  
Commune de Millau - plans de domanialité annexés

Commune de MILLAU  
Section YA

Echelle : 1/5000

Commune de Millau  
Approuvé le : 17/11/2016  
Par : Monsieur le Maire

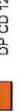
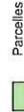
**SIGNÉ**

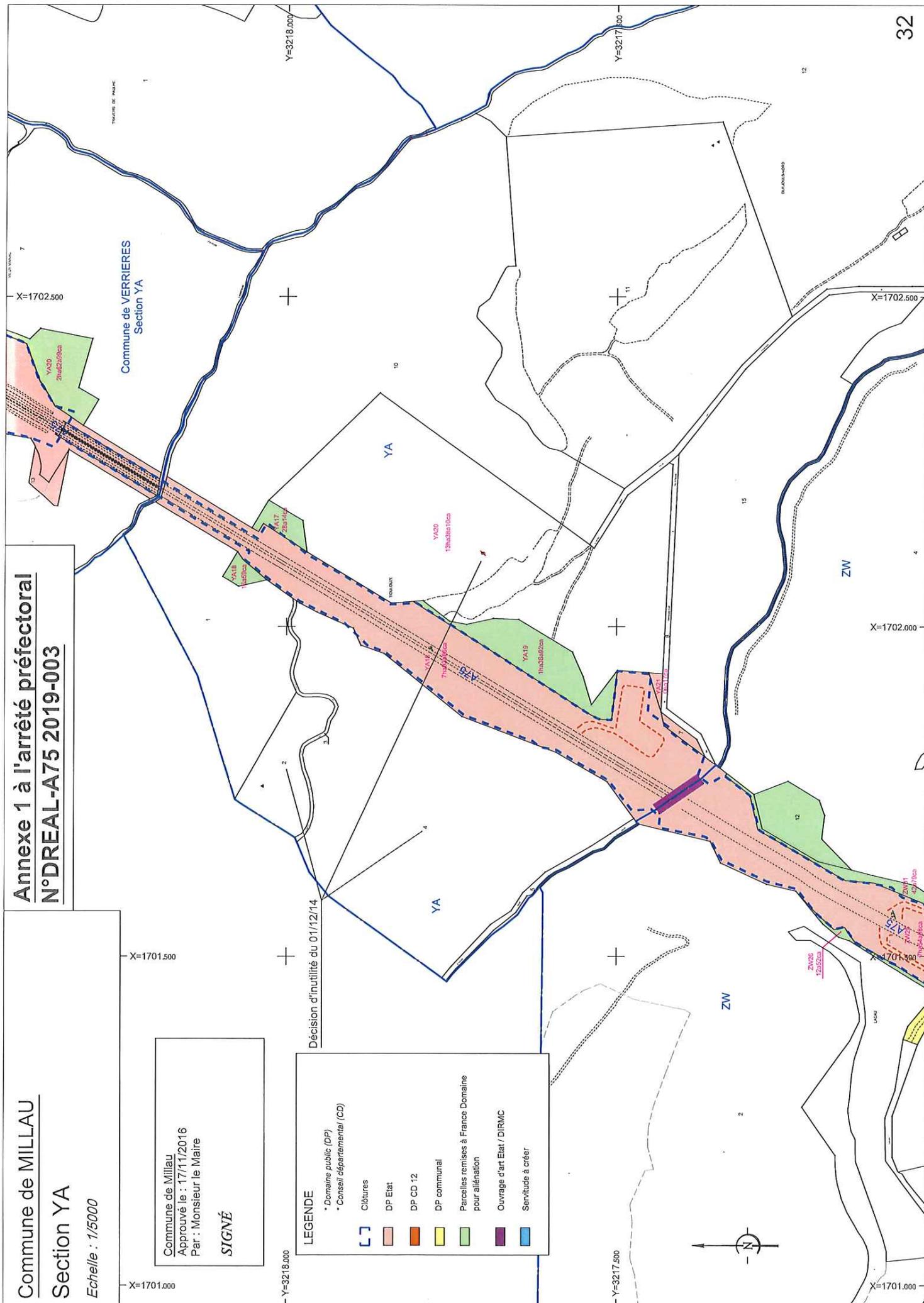
Annexe 1 à l'arrêté préfectoral  
N°DREAL-A75 2019-003

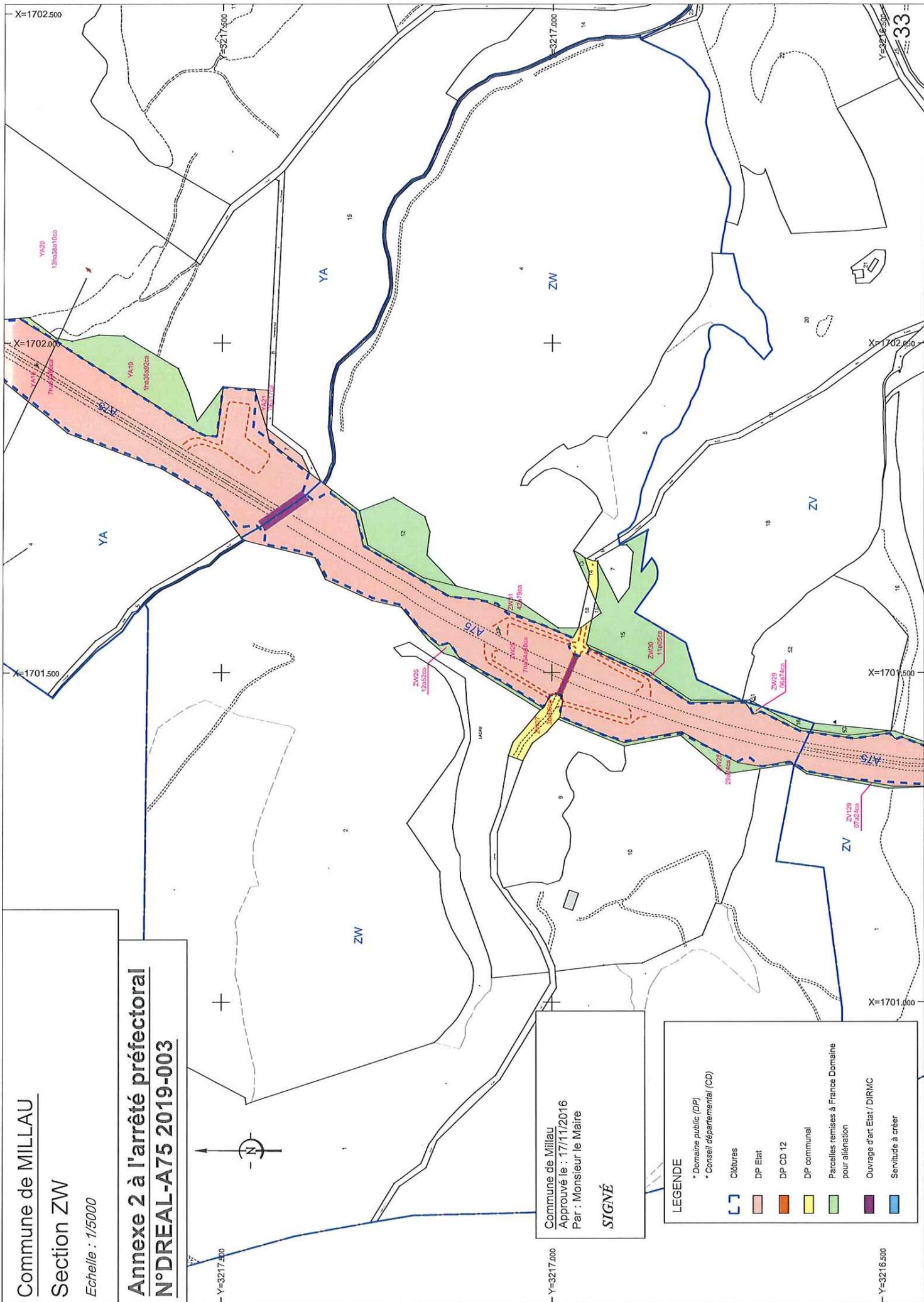
Décision d'inutilité du 01/12/14

LEGENDE

- \* Domaine public (DP)
- \* Conseil départemental (CD)

-  Clôtures
-  DP Etat
-  DP CD 12
-  DP communal
-  Parcelles remises à France Domaine pour aliénation
-  Ouvrage d'art Etat / DIRMC
-  Servitude à créer





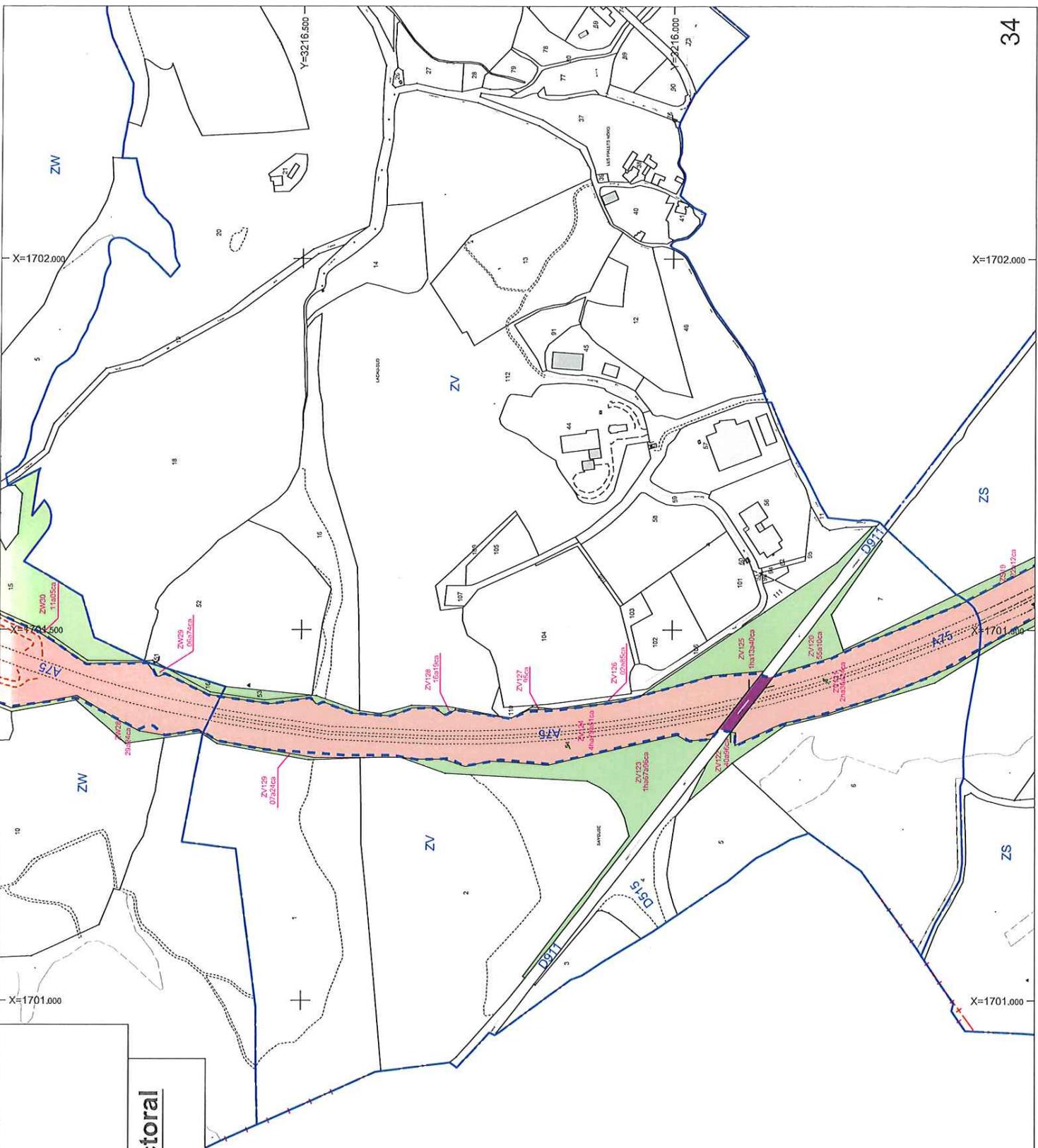
Commune de MILLAU  
Section ZW  
Echelle : 1/5000

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral  
N°DREAL-A75 2019-003

Commune de Millau  
Approuvé le : 17/11/2016  
Par : Monsieur le Maire  
**SIGNÉ**

**LEGENDE**

- \* Domaine public (DP)
- \* Conseil départemental (CD)
- Ciêtures
- DP Etat
- DP CD 12
- DP communal
- Parcelles remises à France Domaine pour aliénation
- Ouvrage d'art Etat / DIRMC
- Servitude à créer



Commune de MILLAU  
 Section ZV  
 Echelle : 1/5000

**Annexe 3 à l'arrêté préfectoral  
 N°DREAL-A75 2019-003**

Commune de Millau  
 Approuvé le : 17/11/2016  
 Par : Monsieur le Maire  
**SIGNÉ**

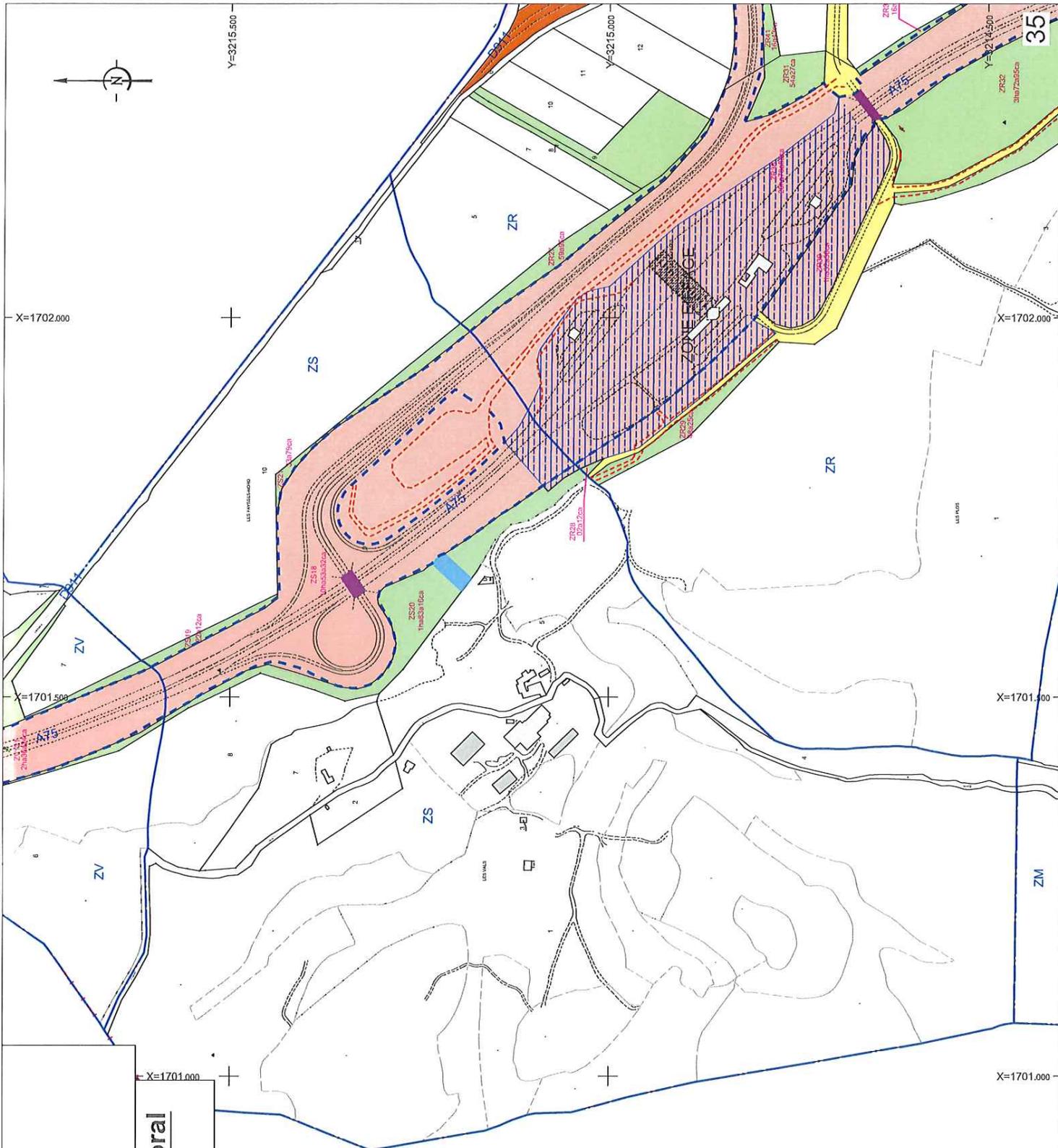
**LEGENDE**

	* Domaine public (DP)
	* Conseil départemental (CD)
	Cloîtres
	DP Etat
	DP CD 12
	DP communal
	Parcelles remises à France Domaine pour aliénation
	Ouvrage d'art Etat / DIRMC
	Servitude à créer

00.500

Commune de MILLAU  
Section ZS  
Echelle : 1/5000

**Annexe 4 à l'arrêté préfectoral  
N°DREAL-A75 2019-003**



Commune de Millau  
Approuvé le : 17/11/2016  
Par : Monsieur le Maire  
**SIGNÉ**

Conseil Départemental de l'Aveyron  
Approuvé le : 09/12/2016  
Par : Monsieur le Président  
**SIGNÉ**

**LEGENDE**

- \* Domaine public (DP)
- \* Conseil départemental (CD)
- Clôtures
- DP Etat
- DPAC Effrage
- DP CD 12
- DP communal
- Parcelles remises à France Domaine pour aliénation
- Ouvrage d'art Etat / DIRMC
- Servitude à créer

Commune de MILLAU

Section ZR

Echelle : 1/5000

### Annexe 5 à l'arrêté préfectoral N°DREAL-A75 2019-003

Commune de Millau  
Approuvé le : 17/11/2016  
Par : Monsieur le Maire

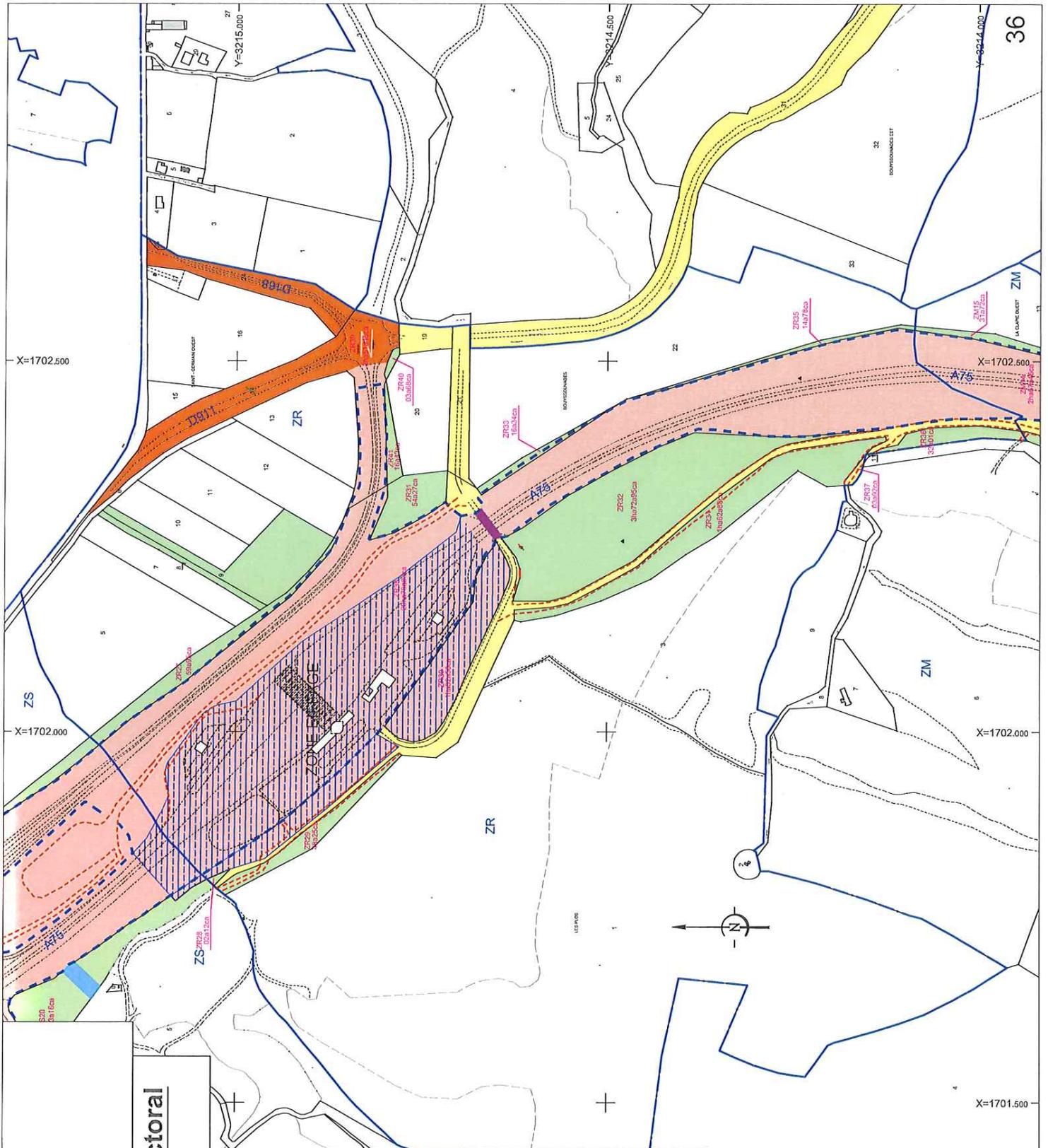
**SIGNÉ**

Conseil Départemental de l'Aveyron  
Approuvé le : 09/12/2016  
Par : Monsieur le Président

**SIGNÉ**

**LEGENDE**

	* Domaine public (DP)
	* Conseil départemental (CD)
	Ciôtures
	DP Etat
	DPAC Effilage
	DP CD 12
	DP communal
	Parcelles remises à France Domaine pour allévation
	Ouvrage d'art Etat / DIRMC
	Servitude à créer



Commune de Millau  
Approuvé le : 17/11/2016  
Par : Monsieur le Maire

**SIGNÉ**

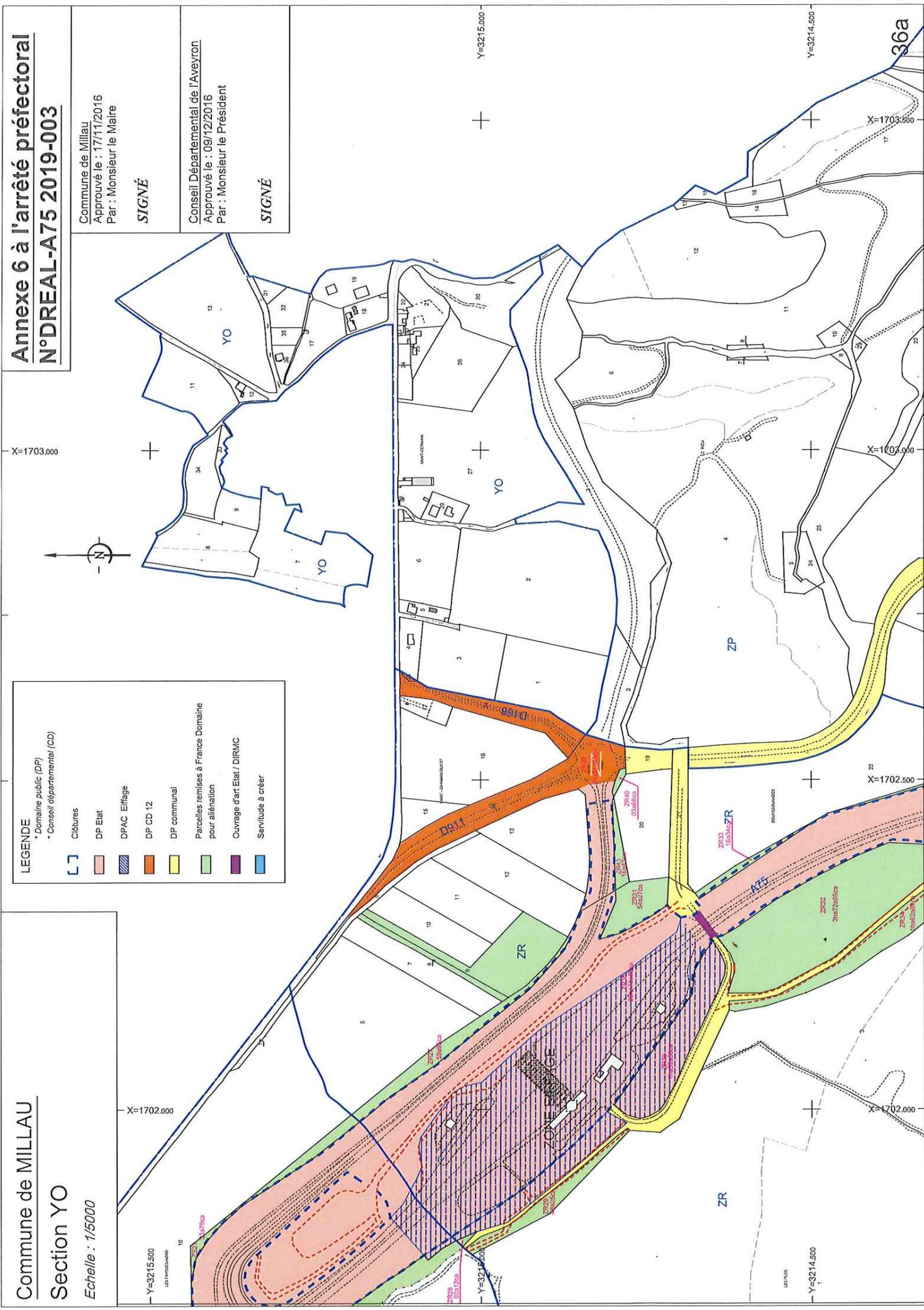
Conseil Départemental de l'Aveyron  
Approuvé le : 09/12/2016  
Par : Monsieur le Président

**SIGNÉ**

LEGENDE

- \* Domaine public (DP)
- \* Conseil départemental (CD)

	Cédures
	DP Etat
	DPAC Eilage
	DP CD 12
	DP communal
	Parcelles remises à France Domaine pour aliénation
	Ouvrage d'art Etat / DIRMC
	Servitude à créer



# Annexe 7 à l'arrêté préfectoral N°DREAL-A75 2019-003

Commune de MILLAU  
Section ZP  
Echelle : 1/5000

Commune de Millau  
Approuvé le : 17/11/2016  
Par : Monsieur le Maire

**SIGNÉ**

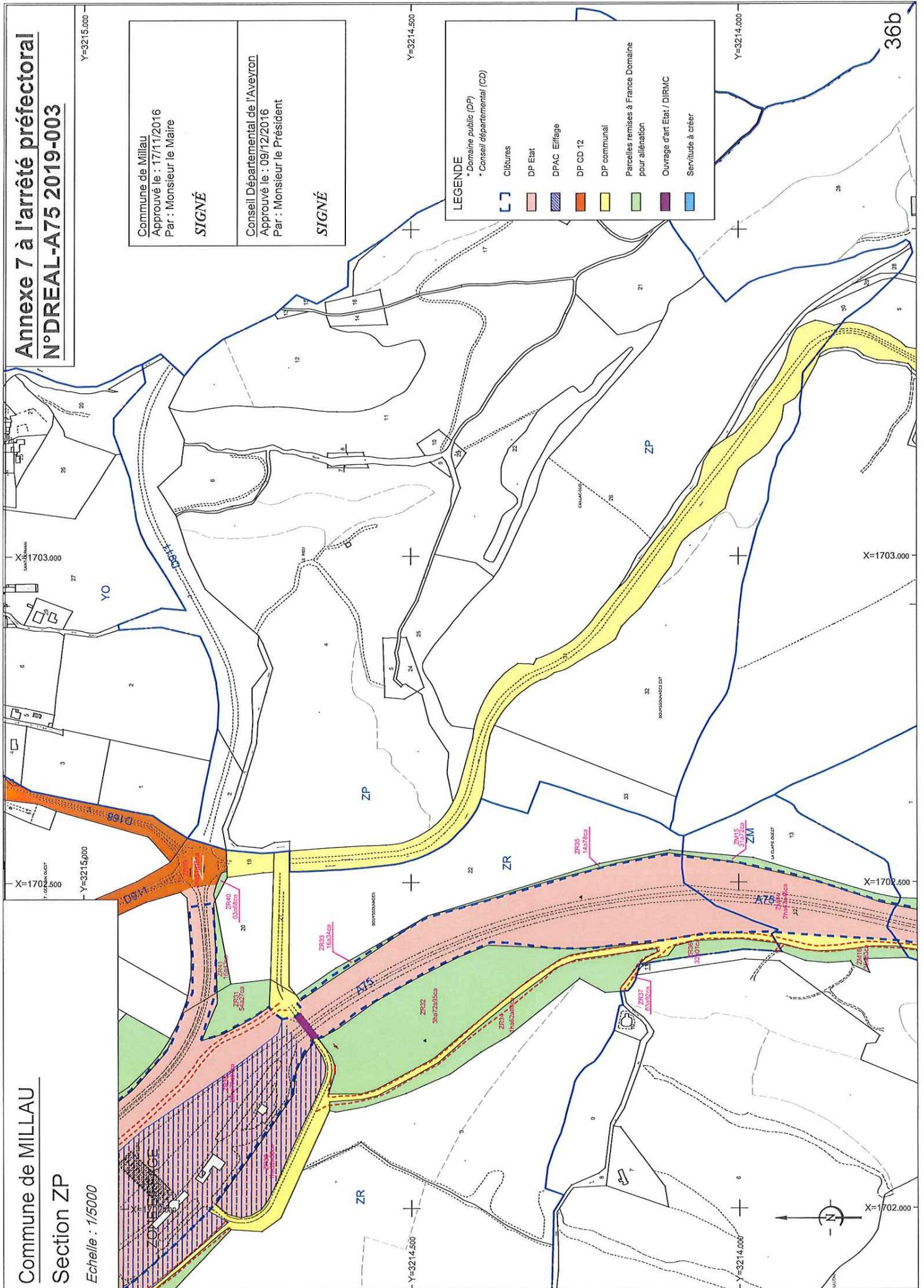
Conseil Départemental de l'Aveyron  
Approuvé le : 09/12/2016  
Par : Monsieur le Président

**SIGNÉ**

**LEGENDE**

- \* Domaine public (DP)
- \* Conseil départemental (CD)

	Closures
	DP Etat
	DPAC Effilage
	DP CD 12
	DP communal
	Parcels remis à France Domaine pour aliénation
	Ouvrage d'art Etat / DIRMC
	Servitude à créer



36b

# Annexe 8 à l'arrêté préfectoral N°DREAL-A75 2019-003

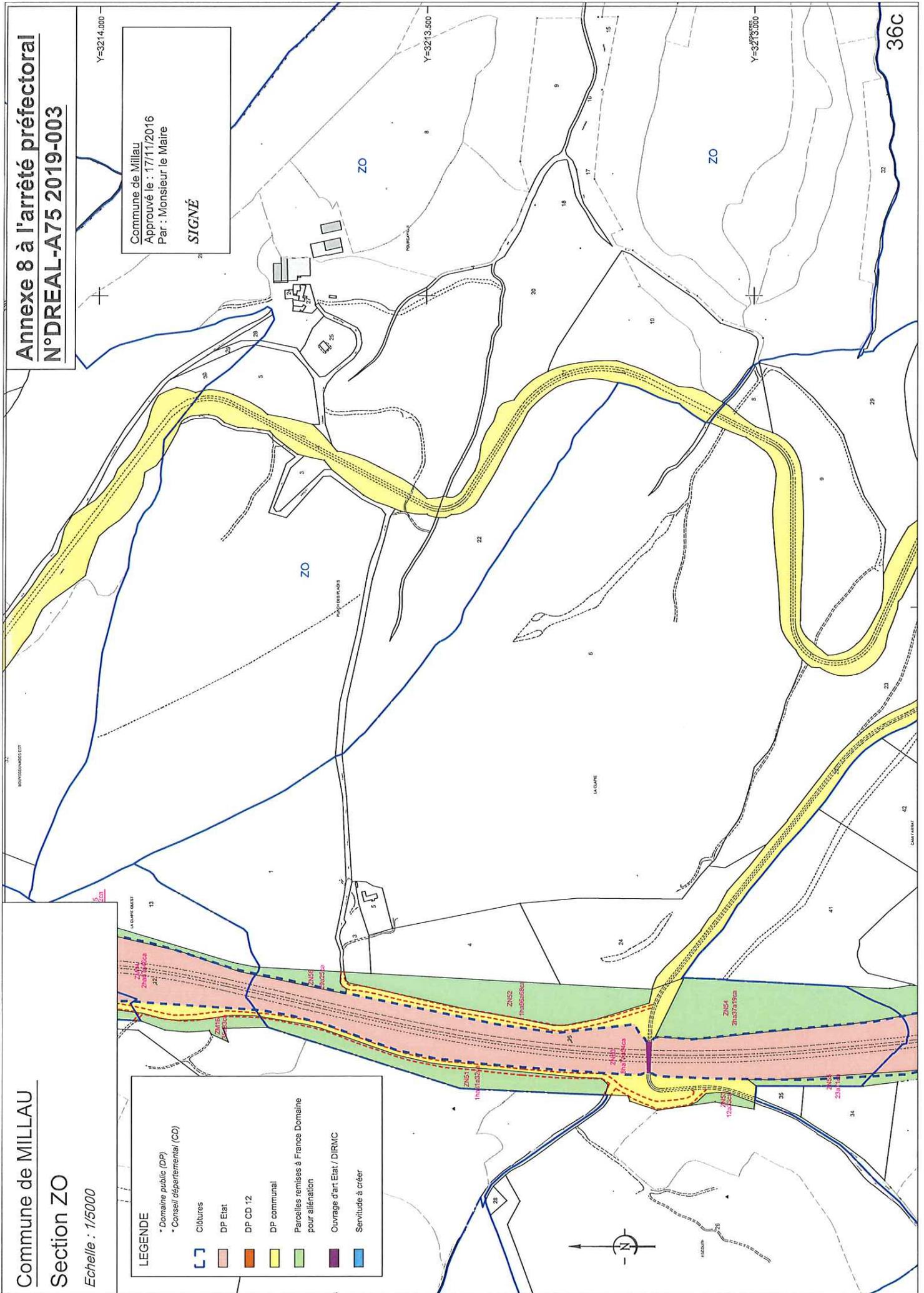
Commune de Millau  
Approuvé le : 17/11/2016  
Par : Monsieur le Maire  
**SIGNÉ**

## Commune de MILLAU Section ZO

Echelle : 1/5000

**LEGENDE**

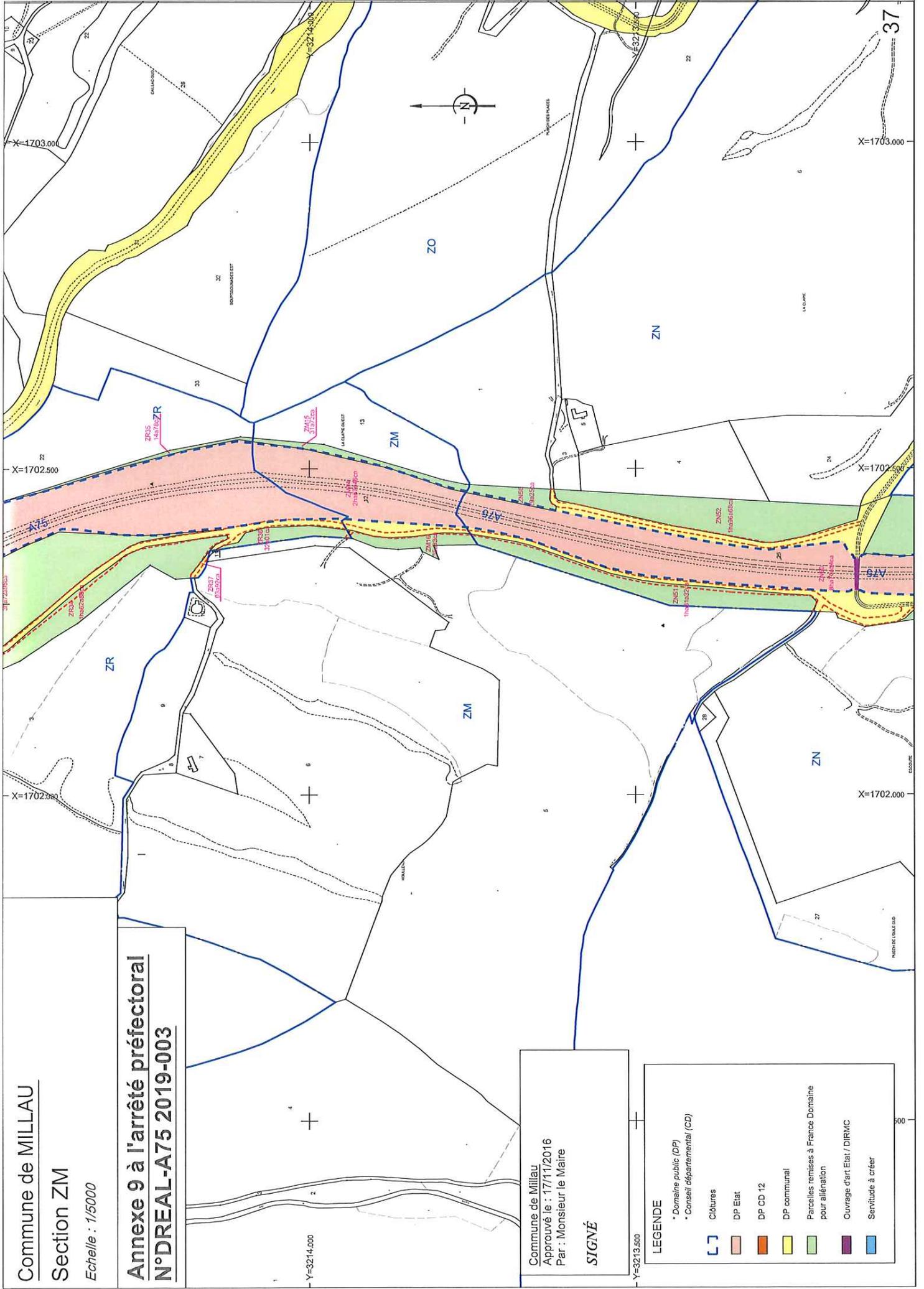
- \* Domaine public (DP)
- \* Conseil départemental (CD)
- Clitures
- DP Etat
- DP CD 12
- DP communal
- Parcelles remises à France Domaine pour aliénation
- Ouvrage d'art Etat / DIRVIC
- Servitude à créer



Commune de MILLAU  
Section ZM

Echelle : 1/5000

**Annexe 9 à l'arrêté préfectoral  
N°DREAL-A75 2019-003**

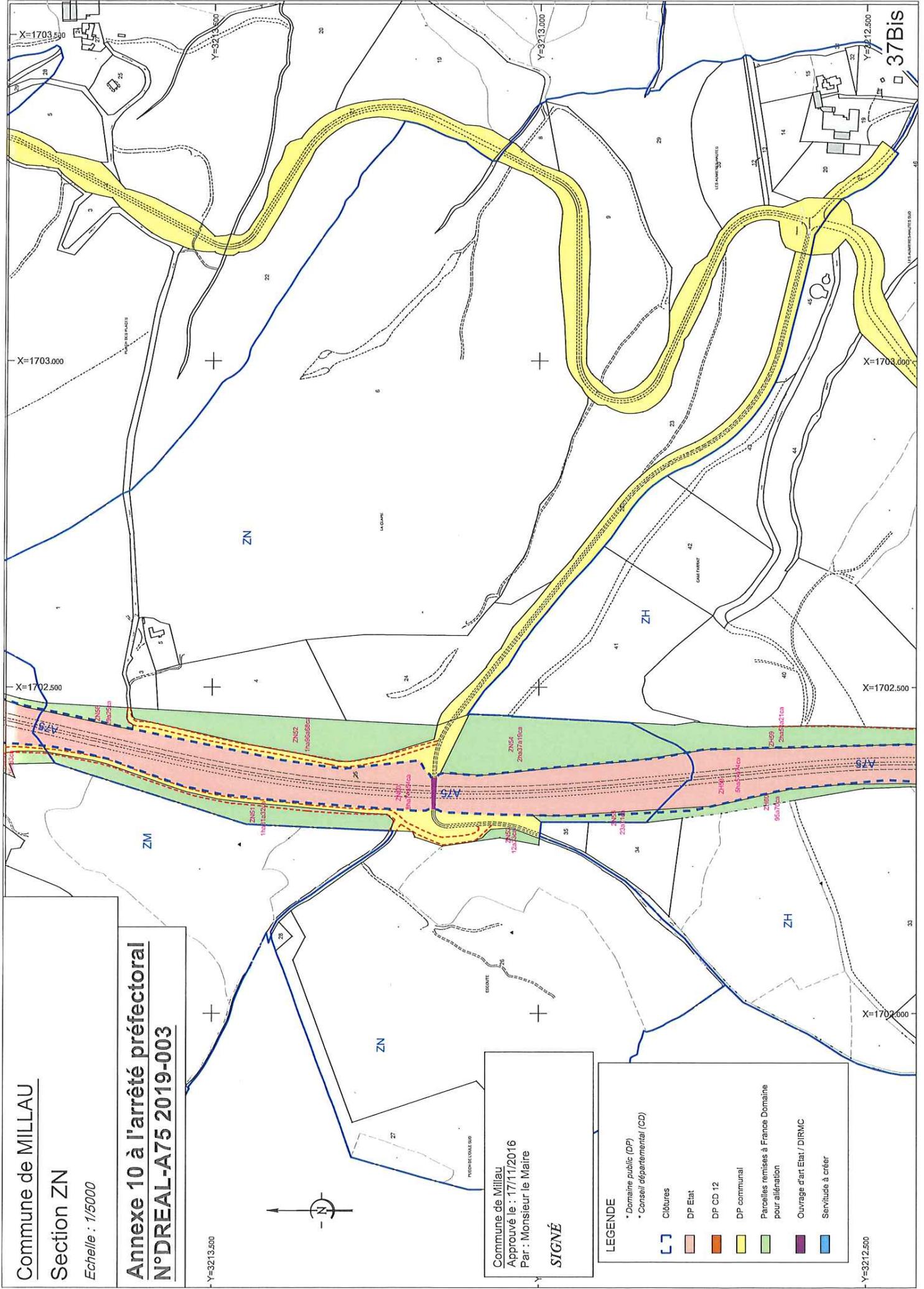


Commune de Millau  
Approuvé le : 17/11/2016  
Par : Monsieur le Maire

**SIGNÉ**

**LEGENDE**

- \* Domaine public (DP)
- \* Conseil départemental (CD)
- Clôtures
- DP Etat
- DP CD 12
- DP communal
- Parcelles remises à France Domaine pour aliénation
- Ouvrage d'art Etat / DIRMC
- Servitude à créer



Commune de MILLAU  
 Section ZN  
 Echelle : 1/5000

**Annexe 10 à l'arrêté préfectoral  
 N°DREAL-A75 2019-003**

Commune de Millau  
 Approuvé le : 17/11/2016  
 Par : Monsieur le Maire  
**SIGNÉ**

**LEGENDE**

- \* Domaine public (DP)
- \* Conseil départemental (CD)
- Clôtures
- DP Etat
- DP CD 12
- DP communal
- Parcelles remises à France Domaine pour allévation
- Ouvrage d'art Etat / DIRMC
- Servitude à créer

Commune de MILLAU

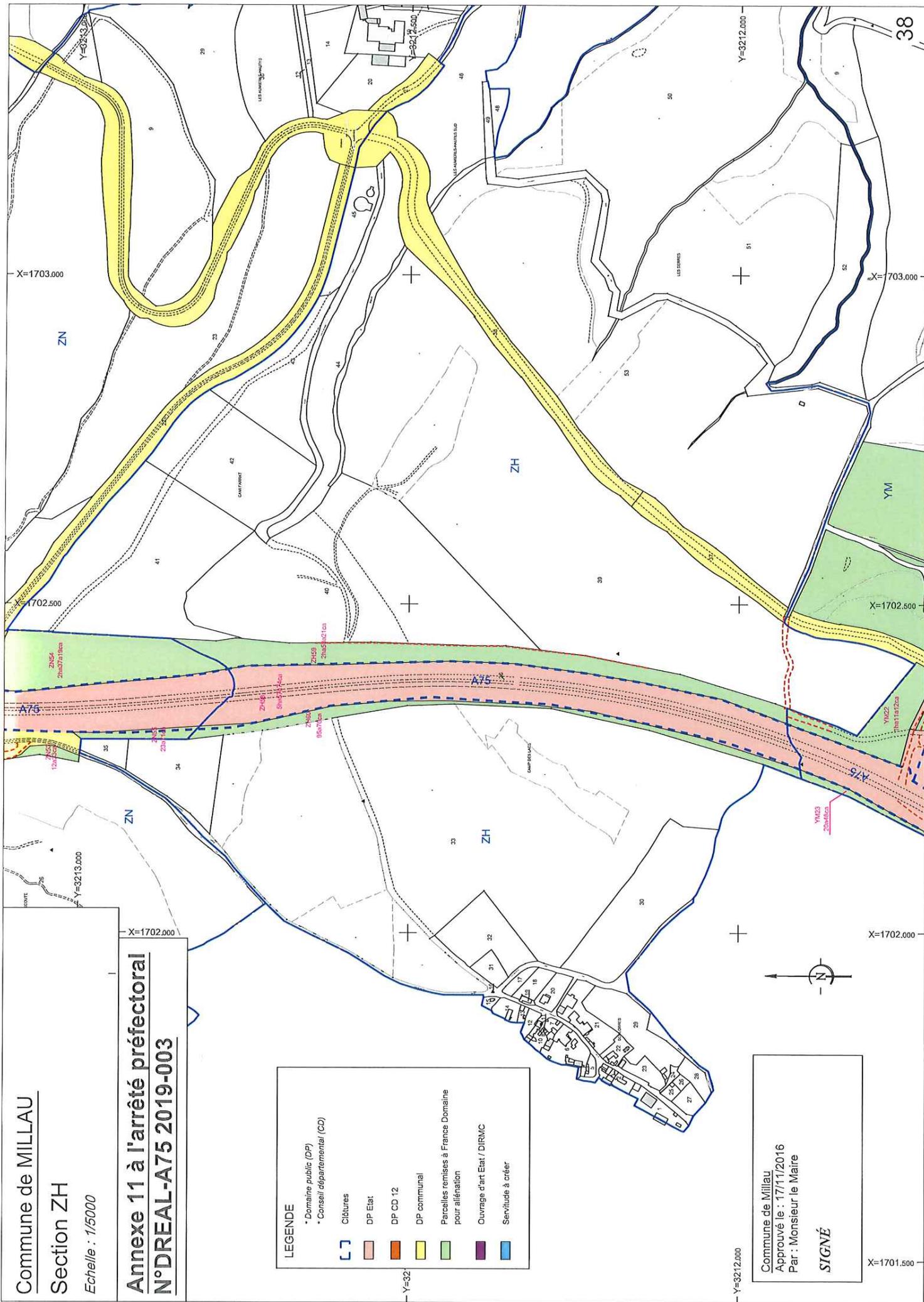
Section ZH

Echelle : 1/5000

# Annexe 11 à l'arrêté préfectoral N°DREAL-A75 2019-003

## LEGENDE

-  Clôtures
  -  DP Etat
  -  DP CD 12
  -  DP communal
  -  Parcelles remises à France Domaine pour aliénation
  -  Ouvrage d'Etat / DIRMC
  -  Servitude à créer
- \* Domaine public (DP)  
\* Conseil départemental (CD)



Commune de Millau  
Approuvé le : 17/11/2016  
Par : Monsieur le Maire  
**STIGNÉ**



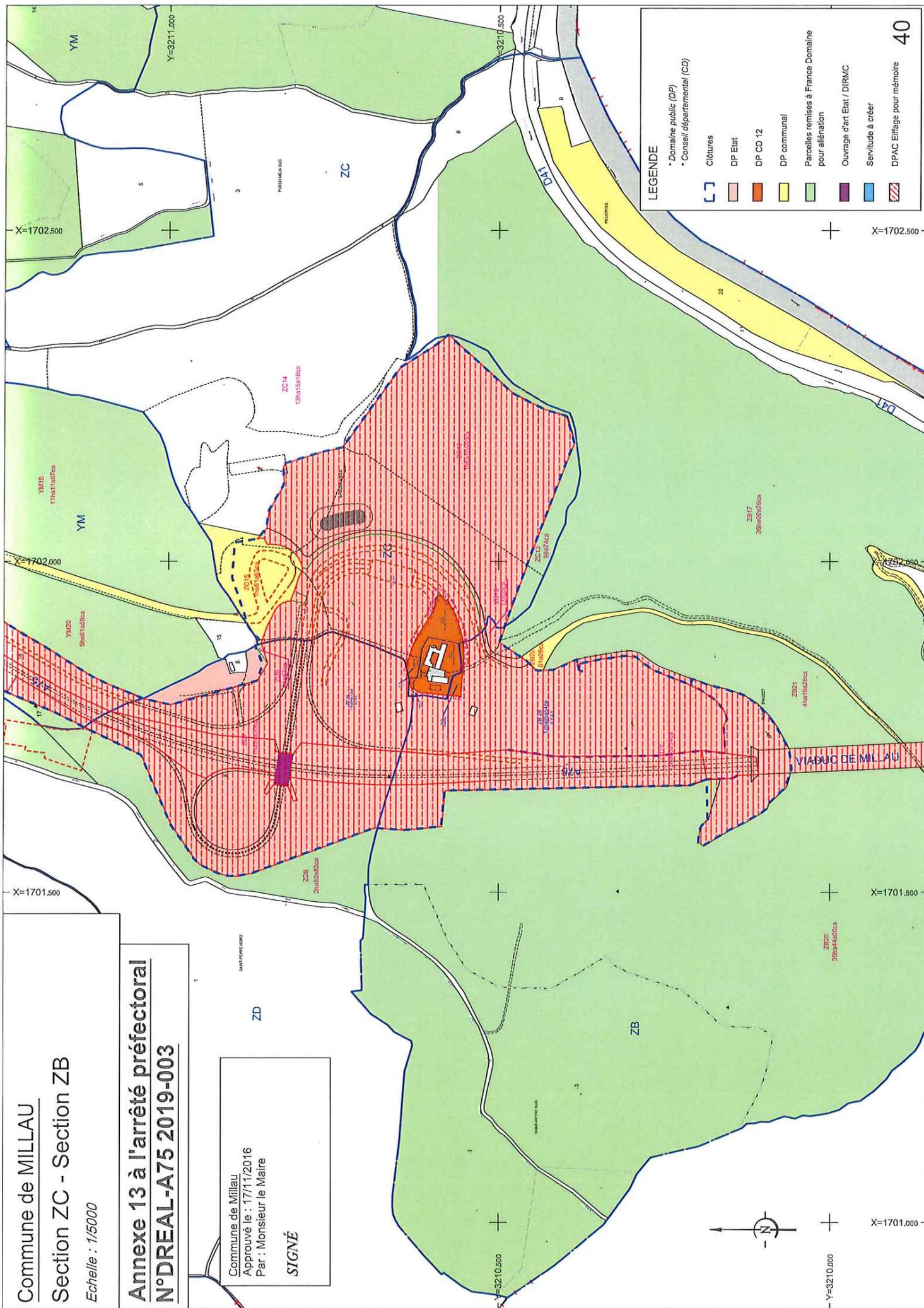
Commune de MILLAU  
Section ZC - Section ZB

Echelle : 1/5000

Annexe 13 à l'arrêté préfectoral  
N°DREAL-A75 2019-003

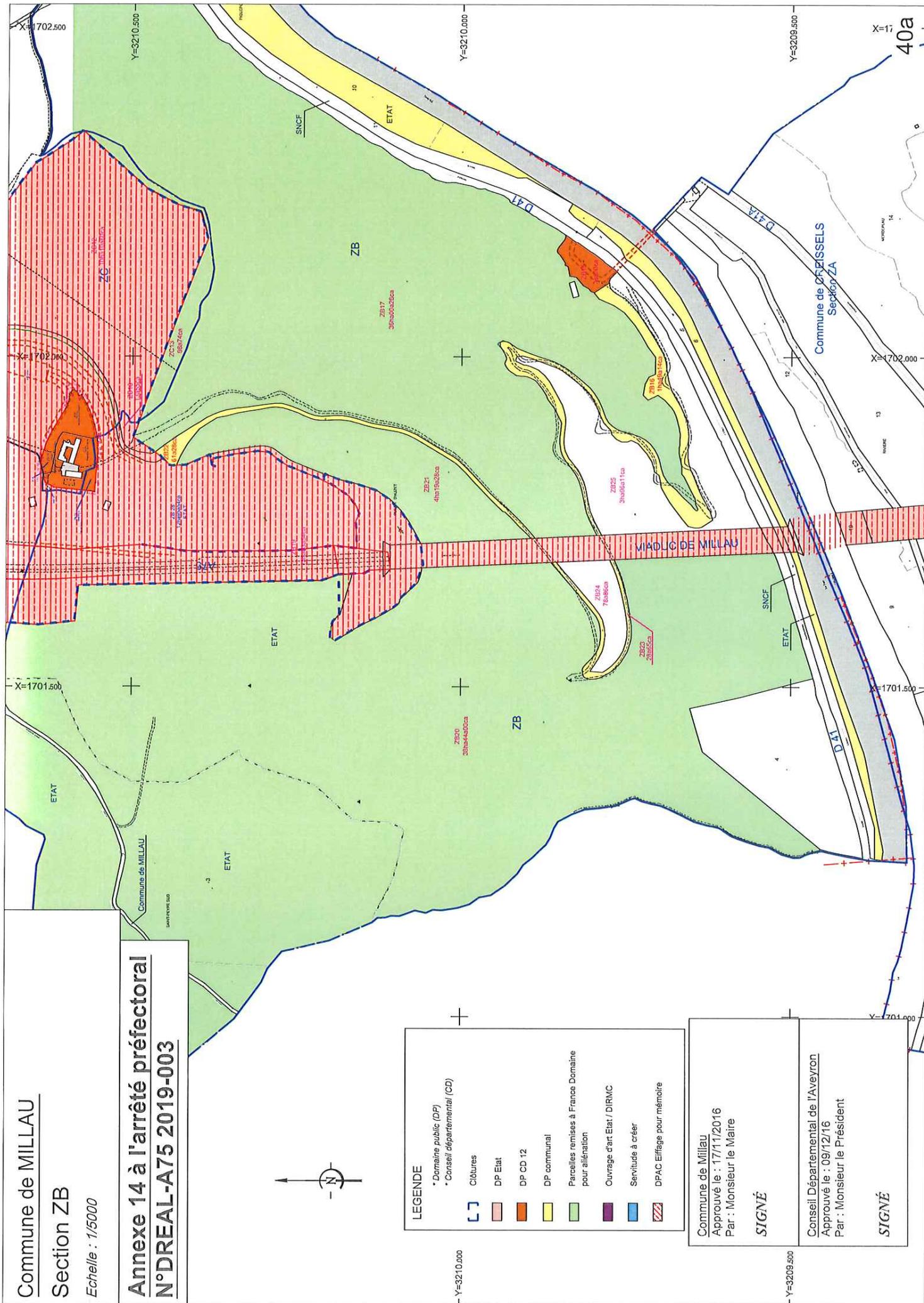
Commune de Millau  
Approuvé le : 17/11/2016  
Par : Monsieur le Maire

**SIGNÉ**



Commune de MILLAU  
Section ZB  
Echelle : 1/5000

**Annexe 14 à l'arrêté préfectoral  
N°DREAL-A75 2019-003**



**LEGENDE**

- \* Domaine public (DP)
- \* Conseil départemental (CD)
- Closures
- DP Etat
- DP CD 12
- DP communal
- Parcelles remises à France Domaine pour allévation
- Ouvrage d'art Etat / DIRMC
- Servitude à créer
- DPAC Effilage pour mémoire

Commune de Millau  
Approuvé le : 17/11/2016  
Par : Monsieur le Maire

**SIGNÉ**

Conseil Départemental de l'Aveyron  
Approuvé le : 09/12/16  
Par : Monsieur le Président

**SIGNÉ**

Préfecture Aveyron

12-2019-09-30-010

Arrêté relatif aux opérations de domanialité de l'A75 -  
Commune de Verrières

PRÉFET DE L'AVEYRON

Direction Régionale de  
l'Environnement, de  
l'Aménagement et du  
Logement de la région  
Occitanie

Direction des Transports  
Département MORN  
Division Ouest

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° : DREAL-A75 2019-002  
relatif aux opérations de domanialité de l'A75 dans le département de l'Aveyron

Suite à la réalisation des travaux de construction de la section autoroutière A75 « La Méridienne » (du PR 180+5 au PR 253+170) de Campagnac à la Couvertorade, portant délimitation du domaine public sur la commune de Verrières.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'honneur*

- VU le code du domaine de l'État ;
- VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU le code de la voirie routière ;
- VU le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;
- VU le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- VU l'instruction technique relative aux modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau routier national du 29 avril 2014 et tous les textes qui la modifient ;
- VU le décret du 08 décembre 2017 portant nomination de Madame Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;
- VU l'arrêté du 01 janvier 2016 de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité nommant Monsieur Didier Kruger, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Verrières du 14 février 2014 ;
- VU la délibération du conseil départemental de l'Aveyron du 09 décembre 2016 ;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Verrières du 24 juillet 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral numéro : DREAL-A75 2017-013 du 10 février 2017.

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron,

.../...

## ARRÊTE

ARTICLE 1 : La délimitation des emprises du domaine public non concédé de l'Autoroute 75, commune de Verrières est approuvée, telle qu'elle est définie par la couleur saumon figurée aux dix plans de domanialité annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les terrains situés en dehors de l'emprise de cette autoroute, telle qu'approuvée à l'article 1 sont répartis comme suit :

1. les terrains déclassés du domaine public routier national transférés dans le domaine public routier communal sont figurés en jaune sur les plans de domanialité ci-annexés ;
2. les terrains déclassés du domaine public routier national transférés dans le domaine public routier départemental sont figurés en orange sur les plans de domanialité ci-annexés ;
3. les terrains déclassés du domaine public routier national, reclassés dans le domaine privé de l'État et remis au service de France domaine pour être aliénés sont figurés en vert sur les plans de domanialité ci-annexés.

ARTICLE 3 : Les terrains reconnus inutiles à l'exploitation du domaine public autoroutier non concédé, déclassés et transférés dans le domaine privé de l'État (figurant en vert sur les plans de domanialité ci-annexés) pour être aliénés sont les suivants :

commune de Verrières :

- ZI 20, 35, 39, 41, 43, 44, 47, 48, 49, 51 ;
- ZL 43, 45, 47 ;
- ZM 39, 41, 44, 46 ;
- ZE 22, 50, 58, 69, 72, 76, 79, 81 ;
- D 370, 389, 398, 405, 406, 408, 409, 411, 412, 414, 417, 419, 421, 423, 425, 426 ;
- ZS 56, 57, 59, 60 ;
- ZR 99, 100, 102, 103 ;
- ZV 16, 17, 21, 24, 25, 27, 29, 30 ;
- ZY 17 ;
- YA 16, 17, 18, 20, 21.

ARTICLE 4 : Le transfert de propriété du domaine public routier de l'État aux collectivités telles qu'identifiées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, prend effet à la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le précédent arrêté préfectoral numéro : DREAL-A75 2017-0013 du 10 février 2017, publié au recueil des actes administratifs le 21 février 2017 sous le numéro : 12-2017-033 est abrogé.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie ,  
 - Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes du Massif-Central ,  
 - Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aveyron ,  
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aveyron ,

- Monsieur le Maire de la commune de Verrières ,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté auquel  
sont annexés dix plans de domanialité et qui sera publié au recueil des actes  
administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 30 septembre 2019

Pour la préfète, par délégation,  
la secrétaire générale

Michèle LUGRAND

Préfecture Aveyron

12-2019-10-01-006

Interdiction de port et de transport, sans motif légitime,  
d'objets pouvant constituer une arme au sens de l'article

132-75 du code pénal

*Interdiction de port et de transport, sans motif légitime, d'objets pouvant constituer une arme au  
sens de l'article 132-75 du code pénal*



PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction  
des Services du Cabinet

Service des sécurités

Bureau de la Sécurité Intérieure

Arrêté n° **2019274** du **1<sup>er</sup> octobre 2019**

Objet : Interdiction de port et de transport, sans motif légitime, d'objets pouvant constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal

---

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 211-3 et suivants ;

**VU** le code pénal, et notamment son article 132-75 ;

**VU** l'article L 2215-1 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du Président de la République du 8 décembre 2017 portant nomination de Madame Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**CONSIDÉRANT** que, pour assurer la sécurité des personnes et des biens et prévenir les graves troubles à l'ordre public dans le cadre des opérations de rétablissement de l'ordre public, il y a lieu de réglementer le port, le transport, sans motif légitime, l'achat et la vente d'armes et de munitions et d'objets pouvant constituer une arme par destination au sens de l'article 132-75 du code pénal. Dans ces conditions, il y a lieu de prononcer cette interdiction ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles au maintien de l'ordre public et dans le but d'empêcher toute atteinte aux personnes et aux biens ;

**SUR** proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture ;

1/2

## ARRÊTE

**Article 1** - Le port et le transport, sans motif légitime, d'objets pouvant constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal sont interdits sur le territoire des communes de Saint-Victor-et-Melvieu et de Saint-Rome-de-Tarn, du lundi 07 octobre 2019 (04 H 00) au mercredi 09 octobre 2019 (23 H 00).

**Article 2** - Le présent arrêté sera affiché à la préfecture de l'Aveyron, à la mairie des communes de Saint-Victor-et-Melvieu et de Saint-Rome-de-Tarn.

Il sera notifié aux maires des communes de Saint-Victor-et-Melvieu et de Saint-Rome-de-Tarn.

**Article 3** - La présente décision peut être contestée selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-dessous <sup>1</sup>.

**Article 4** - La Secrétaire générale de la Préfecture,

Le Sous-Préfet de Millau,

Le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron et dont une copie sera adressée à :

- Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Rodez.

La Préfète,

Catherine Sarlandie de La Robertie

---

<sup>1</sup> Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :

- **un recours gracieux**, adressé à  
Madame La Préfète de l'Aveyron  
Direction des Services du Cabinet – Service des Sécurités – Bureau de la sécurité intérieure  
CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9.
- **un recours hiérarchique**, adressé à  
Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08.
- **un recours contentieux**, adressé au  
Tribunal Administratif de TOULOUSE  
68 rue Raymond IV  
31000 TOULOUSE.

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2<sup>e</sup> mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2<sup>e</sup> mois suivant la date du rejet du recours gracieux ou hiérarchique).

2/2